



SYSTÈME DE RÉGULATION DES PLANTATIONS APRÈS 2030 : L'APPEL SOLENNEL DE LA CHAMPAGNE ET DES AOC VITICOLES FRANÇAISES AU GOUVERNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME EUROPEENNE

Paris, le 16 septembre 2020

Les représentants des AOC viticoles françaises appellent solennellement le gouvernement français à la création d'une plateforme au niveau européen pour obtenir la prolongation du système de régulation des plantations après 2030. Le nouveau Ministre de l'Agriculture doit convaincre ses homologues européens dans le cadre des discussions autour de la Politique Agricole Commune (PAC). Les débats devant se terminer avant la fin de l'année 2020, il est urgent d'agir !

En 2013, un accord sur la réforme de la PAC a permis le maintien d'une régulation des droits de plantation du vignoble européen. Sous la pression combinée des viticulteurs, des régions et des pays producteurs, un nouveau mécanisme de gestion des autorisations de plantation, limitées à une hausse de 1% par an, est applicable depuis 2016 jusqu'en 2030. Même si l'échéance paraît lointaine, les conséquences d'une telle dérégulation se font déjà sentir pour chacune de ces appellations. En Champagne, on pourrait assister à la plantation de plusieurs centaines ou milliers d'hectares à l'issue du chantier de révision de l'aire d'appellation, sans lien avec le développement économique de la filière. Pour la Bourgogne et Cognac par exemple, ce sont également plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui pourraient être plantés du jour au lendemain mettant ainsi en danger l'équilibre de ces productions.

« Les appellations ne peuvent pas courir le risque de voir des milliers d'hectares de nouvelles surfaces devenir à l'horizon 2030 libres à la plantation. Le maintien de cet outil de régulation est donc primordial car il permet de gérer la croissance du vignoble en lien avec le développement des marchés et d'assurer une production de qualité » s'inquiètent Maxime Toubart, président du SGV Champagne, Thiébault Huber, président du CAVB et Christophe Forget, président de la Fédération des Interprofessions du bassin viticole Charentes-Cognac.

Au-delà des plantations de vignes sous appellation, la plantation libre de vignes produisant des vins sans indication géographique aussi alerte les professionnels.

« Les plantations non-contrôlées de vignes produisant du Vin de France dans les terroirs de vins sous appellation entraînent un risque fort de dépréciation des AOC par le détournement de leur image. Nous savons la France mobilisée au niveau européen, notamment par l'intermédiaire de son Ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE. Elle doit mobiliser et convaincre les principaux pays viticoles. Nos collègues producteurs espagnols, portugais, italiens et allemands sont aussi concernés par cette question essentielle pour l'ensemble de la filière viticole européenne. » interpelle Eric Tesson, directeur de la CNAOC.

⇒ **Contact presse SGV Champagne** : Léa Holmes
Tél : 03 26 59 85 26 - Mob : 06 01 40 14 36
mail : lholmes@sgv-champagne.fr

⇒ **Contact presse CNAOC** : Jean Benoît Kremer
Tél : 01 42 61 21 25
mail : jeanbenoit.kremer@cnaoc.org

Communiqué Médias